



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Étaient présents :**

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mustapha BAMBA à Bakhta MAÏCHE ;  
Patricia EGASSE à Albert BLONDEL ;  
Raouf BAKHA à Pascale ANDRIANASOLO ;  
Barbara EZELIS à Elvire TENO.

**Étaient absents :**

Alain BOCCARA, Muriel BELLAÏCHE

**Patrick FLOQUET**, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

**Patrick FLOQUET** procède à l'appel nominal.

**Bakhta MAÏCHE** est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**1 – EXPOSÉ DES MOTIFS**

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2022, Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative n° 1 suivante :

- Taxe d'aménagement – 20 000 € remboursement de trop perçu de taxe ; dépenses imprévues - abondement des crédits pour la taxe d'aménagement.
- Immobilisations corporelles 110 000 €, travaux au centre de loisirs des Lévriers.
- Immobilisations corporelles 60 000 €, travaux restaurant scolaire Jules FERRY.
- Avances sur immobilisations corporelles, 6 500 € - Avances sur travaux centre de loisirs des Lévriers.
- Avances sur immobilisations corporelles, 24 500 € - Avances sur travaux restaurant scolaire Jules FERRY.
- Avances sur immobilisations corporelles, 6 500 € - Recette : remboursement des avances sur travaux centre de loisirs des Lévriers.
- Avances sur immobilisations corporelles, 24 500 € - Recette : remboursement des avances sur travaux restaurant scolaire Jules FERRY.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €.
- Abondement de crédit pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Montmagny football club.

**Section d'Investissement /Dépenses**

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	10226	Taxe d'aménagement	01	20 000,00
020	Dépenses imprévues	020	Dépenses imprévues	01	-20 000,00
23	Immobilisations en cours	2313	Constructions	421	110 000,00
23	Immobilisations en cours	2313	Constructions	212	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	2135	Installations générales et aménagements	020	-170 000,00
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	212	6 500,00
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	213	24 500,00
					<b>31 000,00</b>

**Section d'Investissement /Recettes**

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	212	6 500,00
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	213	24 500,00
					<b>31 000,00</b>

## Section de fonctionnement /Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
65	Autres charges de gestion courantes	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	01	2 000,00
022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	01	-2 000,00
					<b>0,00</b>

Il est proposé au Conseil Municipal,

✚ D'approuver la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2022, tel que présenté ci-dessus.

## 2 - DÉLIBÉRATION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2 et L.1612-11 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

**Vu** la délibération D/2022/0704/033 du Conseil Municipal en date du 07 avril 2022 portant adoption du Budget primitif 2022 ;

**Vu** la proposition de décision modificative ;

## Section d'Investissement /Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	10226	Taxe d'aménagement	01	20 000,00
020	Dépenses imprévues	020	Dépenses imprévues	01	-20 000,00
23	Immobilisations en cours	2313	Constructions	421	110 000,00
23	Immobilisations en cours	2313	Constructions	212	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	2135	Installations générales et aménagements	020	-170 000,00
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	212	6 500,00
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	213	24 500,00
					<b>31 000,00</b>

## Section d'Investissement / Recettes


Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	212	6 500,00
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	213	24 500,00
					<b>31 000,00</b>

## Section de fonctionnement / Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
65	Autres charges de gestion courantes	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	01	2 000,00
022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	01	-2 000,00
					<b>0,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.**

 **APPROUVE** la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2022 ;

 **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Reçu en sous-préfecture le.....  
Publié le.....  
Notifié le.....  
Montmagny, le.....

Le Maire  
Patrick FLOQUET

**Fait à Montmagny, le 30 juin 2022**

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire, Patrick Floquet**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.